Réunion

Bureau Syndical

Mercredi 3 juillet 2024

1 rue Max DEVAUX
à VESOUL

Observations sur le procès-verbal du Bureau syndical de la réunion du 24 avril 2024

Désignation d'un secrétaire de séance

Les travaux 2024

SITUATION AU 03/07/2024

DE LA PROGRAMMATION PREVISIONNELLE DES TRAVAUX DE L'ANNEE 2024

Programmes	TRAVAUX	Montant global HTVA avec FIMO des travaux du programme	Montant HTVA des travaux validés le 17/01/2024	Montant HTVA des travaux validés le 13/03/2024	Montant HTVA des travaux validés le 24/04/2024	Montant HTVA des travaux proposés le 03/07/2024	Montant HTVA de programmation 2024 disponible	
TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE								
FACE	tranche A/B : renforcement	1 457 250 €	465 189 €	407 450 €	313 355 €	284 655 €	-13 398 €	-0,92%
	tranche A/B : extension	195 125 €	0 €	0 €	0 €	205 313 €	-10 188 €	-5,22%
	tranche S : sécurisation fils BT nus	821 875 €	218 020 €	372 081 €	0 €	233 310 €	-1 536 €	-0,19%
	tranche C : aménagement esthétique	1 429 714 €	1 374 176 €	0 €	0 €	0 €	55 539 €	3,88%
SDPE	aménagement esthétique A8	870 000 €	866 968 €	0 €	0 €	0 €	3 032 €	0,35%
	aménagement esthétique hors A8 et FACÉ	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00%
	Suppression de cabines hautes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00%
	renforcement et sécurisation hors FACÉ	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00%
	extension avec PCT (sans R2 dans 2 ans)	1 700 000 €	689 214 €	293 613 €	95 703 €	121 421 €	500 049 €	29,41%
	extension hors PCT (avec R2 dans 2 ans)	400 000 €	199 816 €	174 357 €	222 833 €	0 €	-197 005 €	-49,25%
Totaux des travaux sur le réseau d'électricité		**6 873 964 €**	**3 813 382 €**	**1 247 501 €**	**631 891 €**	**844 698 €**	**1 027 226 €**	**14,94%**

Les travaux 2024

Programmes	TRAVAUX	Montant global HTVA sans FIMO des travaux du programme	Montant HTVA des travaux validés le 17/01/2024	Montant HTVA des travaux validés le 13/03/2024	Montant HTVA des travaux proposés le 24/04/2024	Montant HTVA des travaux proposés le 03/07/2024	Montant HTVA de programmation 2024 disponible	
INVESTISSEMENTS SOUS MANDAT : Autres programmes syndicaux :								
S_{EP}	Eclairage public : optimisation	500 000 €	27 700 €	55 820 €	37 365 €	19 110 €	360 005 €	72,00%
	Eclairage public	900 000 €	714 275 €	81 475 €	42 790 €	23 070 €	38 390 €	4,27%
S_{GCT}	Génie civil communications électroniques	800 000 €	564 199 €	32 025 €	9 170 €	18 010 €	176 596 €	22,07%
Totaux des travaux réalisés pour le compte de tiers		**2 200 000 €**	**1 306 174 €**	**169 320 €**	**89 325 €**	**60 190 €**	**635 181 €**	**28,87%**

Travaux d'éclairage public dont les communes conservent la maîtrise d'ouvrage	Montant global de la participation du SIED 70	Montant HTVA des travaux validés le 17/01/2024	Montant HTVA des travaux validés le 13/03/2024	Montant HTVA des travaux proposés le 24/04/2024	Montant HTVA des travaux proposés le 03/07/2024	Montant HTVA de programmation 2024 disponible	
Participation du SIED 70	**150 000 €**	**7 115 €**	**3 865 €**	**0 €**	**0 €**	**139 020 €**	**92,68%**

Les travaux 2024

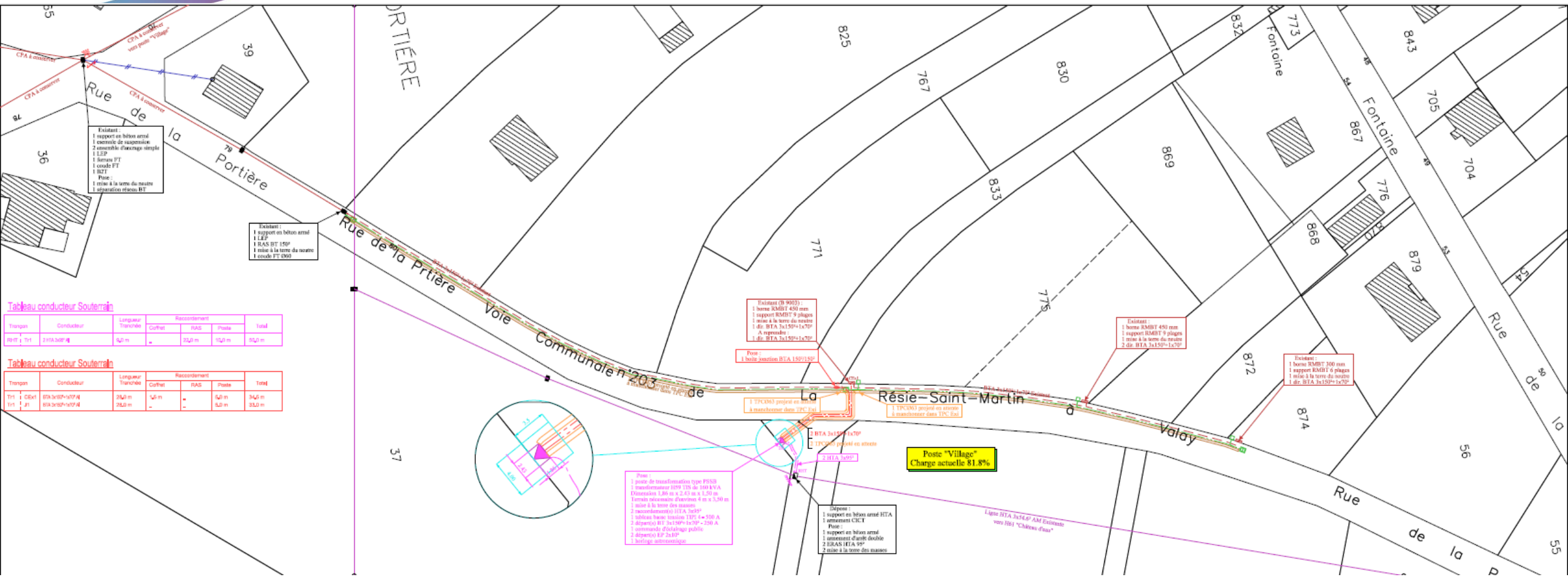

D 4452 La Résie-Saint-Martin 70 080 € renforcement

F 7150 SERVANCE Tranche 1 en 2024 : 75 000 €, Tranche 2 en 2025 : 95 000 €.
Au global, remplacement de 2 500 mètres de fils nus par câbles isolés torsadés.

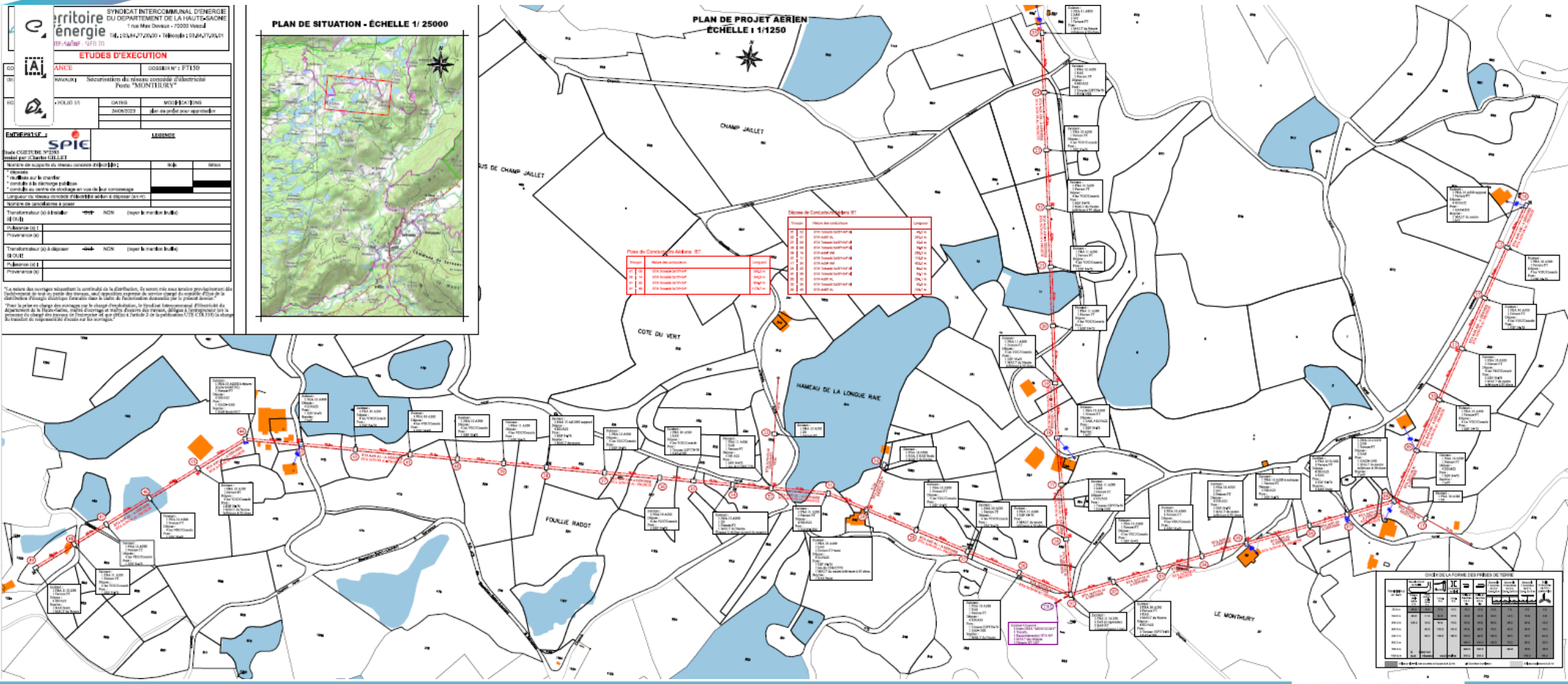

Vote du Bureau

Programmes 2020 à 2024 du CAS FACÉ

Les listes des sous-programmes des années 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 peuvent être arrêtées.

Il est rappelé que ces listes peuvent être modifiées jusqu'à la demande de versement du dernier acompte qui doit être au plus égal à 90 % de l'aide prévue.

Vote du Bureau

Convention vidéosurveillance communes-SIED 70-SICAE-EST

Certaines communes prévoient d'installer des caméras sur les poteaux des réseaux de distribution publique d'électricité BT.

Ces travaux sont réalisés après validation par le gestionnaire du réseau d'électricité et modification éventuelle de certains supports trop faibles à la charge de la commune.

Comme pour la précédente convention signée avec Enedis et Autoreille, il est proposé de renoncer à percevoir une indemnité unique par appuis utilisé pour la durée de vie estimée du matériel et que cette disposition soit applicable pour toutes les conventions à venir quand le SIED 70 perçoit la TCFE sur le territoire de la commune concernée. SICAE-Est renonce également à cette indemnité.
La convention est signée pour 10 ans, reconductible tacitement par période de 10 ans.

Le cas échéant, la Commune prend en charge l'effacement de ce réseau dans le cadre d'une dissimulation du réseau d'électricité quelle que soit la date de cet enfouissement.

Vote du Bureau

Etudes de faisabilité bois - subvention ADEME

Le SIED 70 a mis en place sur la période 2021-2025 un accord-cadre à marchés subséquents pour la réalisation d'études de faisabilité bois-énergie afin de proposer un outil d'aide à la décision pour les communes et EPCI du département de la Haute-Saône réfléchissant à la mise en œuvre d'une chaufferie biomasse avec ou sans réseau de chaleur.

Le SIED 70 coordonne les commandes pour les collectivités qui lui délèguent la maitrise d'ouvrage des études de faisabilité. La participation des collectivités à ces études est de 20 %.

Depuis 2019, date de mise en œuvre de ce dispositif, ce dernier a pu bénéficier du financement de l'ADEME à hauteur de 70 % pour un montant global d'études de 190 000 € HT, plafond qui est désormais atteint.

Collectivité	Rapport final	Suite donnée	Pourcentage sur études finies
ERREVET	13/10/20	en attente	13%
LA ROCHE-MOREY	17/04/23	en attente	
FONTAINE-LES-LUXEUIL	20/02/24	en réflexion	
CHAMPAGNEY	18/10/21	MO communale	8%
MAGNY-VERNOIS	15/12/21	MO communale	
VOUHENANS	16/07/21	MO communale avec AMO SIED 70	17%
BOULIGNEY	11/07/22	MO communale avec AMO SIED 70	
BOREY	21/10/22	MO communale avec AMO SIED 70	
PURGEROT	21/10/22	MO communale avec AMO SIED 70	
GEVIGNEY ET MERCEY	05/02/21	MO SIED 70	33%
FAVERNEY	22/11/21	MO SIED 70	
SYNDICAL DES ECOLES D'APREMONT	14/03/22	MO SIED 70	
COISEVAUX	20/05/22	MO SIED 70	
CHAMPLITTE	02/03/23	MO SIED 70	
DAMPIERRE/SALON	06/04/23	MO SIED 70	
FROTEY-LES-VESOUL	06/04/23	MO SIED 70	
NEUREY-LES-LA-DEMIE	31/05/23	MO SIED 70	
VILLERS-LE-SEC	25/08/21	sans suite	29%
DELAIN	30/09/22	sans suite	
CORRE	23/01/23	sans suite	
CHAGEY	23/03/23	sans suite	
VELESMES - ECHEVANNE	02/05/23	sans suite	
BATTRANS	29/05/23	sans suite	
ZA MARNAY	05/07/23	sans suite	
COUTHENANS		étude en cours	
FRANCHEVELLE		étude en cours	
AUTHOISON		étude en cours	

Etudes de faisabilité bois - subvention ADEME

Le Syndicat prend en charge les démarches administratives (demande de subventions, commande de l'étude), afin :

- d'optimiser le coût unitaire,
- de décharger les collectivités du dossier de financement,
- d'éviter aux collectivités d'engager l'intégralité du coût de l'opération,
- de décharger les collectivités de la rédaction du cahier des charges de consultation,
- de faciliter et de donner une cohérence à l'observation des résultats, par l'intervention d'un seul bureau d'études thermiques,
- d'assister les collectivités pour la réalisation des travaux (recherche de financement…) en contrepartie de la mise à disposition d'un agent pendant une journée.

Le montant prévisionnel des études à mener désormais est estimé à 200 000 € HT sur 4 ans.

Etudes de faisabilité bois - subvention ADEME

Ces prestations (études de faisabilité bois-énergie) peuvent faire l'objet d'aides financières de la part de l'ADEME selon le plan de financement prévisionnel ci-après :

RESSOURCES	MONTANT	%
AIDES PUBLIQUES SOLLICITÉES	**160 000,00**	**80 %**
ADEME	160 000,00	80 %
AUTRES FINANCEMENTS	**40 000,00**	**20 %**
FONDS PROPRES	40 000,00	20 %
TOTAL	**200 000,00**	**100 %**

Vote du Bureau

Carrefour des collectivités 2024

Le Carrefour des Collectivités Locales aura lieu le 10 et 11 octobre 2024 à MICROPOLIS à BESANCON.

Cette manifestation est un lieu de rencontres, d'échanges d'expériences, de confrontation d'idées, de témoignages auquel le SIED 70 participe par la tenue d'un stand en partenariat avec les autres syndicats de FRANCHE-COMTE (SYDED, SIDEC, TE 90) afin notamment de valoriser le rôle des syndicats dans la transition énergétique.

Le SYDED règle à l'organisateur de la manifestation l'intégralité des factures se rapportant à l'organisation du stand commun et des droits d'inscription puis refacture, à réception de toutes les factures, 1/4 du total à Territoire d'énergie 90, 1/4 au SIDEC et 1/4 au SIED 70.

Le coût de la participation du SIED 70 aux frais de stand lors de l'édition 2023 s'était élevé à 1 535.85 €.

Vote du Bureau

Etude opportunité autoconsommation collective Saint-Loup-sur-Semouse

SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE a sollicité le SIED 70 pour la réalisation d'une étude d'opportunité concernant un projet d'autoconsommation collective portant sur plusieurs bâtiments : école de production, hameau durable, gymnase et tennis couvert, bâtiment Lagrange, Château de Bouly, école maternelle du Chanois, salle François Mitterrand, services techniques, stade municipal et conservatoire du meuble, salle des fêtes, école maternelle du Montpautet, mairie, foyer culturel.

Cette étude peut être menée par les services du SIED 70 sous couvert de la mise à disposition de ces derniers à la commune, objet d'une convention.

Le coût de cette mise à disposition est estimé à 4 journées à 340 €/jour, le SIED 70 ne percevant pas la TICFE sur le territoire de cette commune.

Vote du Bureau

Etude opportunité autoconsommation collective Communauté de Communes du Triangle Vert (CCTV)

La CCTV souhaite mener à bien un projet d'autoconsommation collective patrimoniale sur plusieurs de ses bâtiments : salle multisports de Citers, Maison France Services de Saulx et 8 bâtiments scolaires.

Or, les compétences techniques pour mener à bien l'étude d'opportunité préalable à cette réalisation y font défaut.

Le SIED 70 peut, en application de ses statuts (point 2 de l'article 2.4) assurer, à la demande d'un adhérent, d'une autre collectivité, d'un autre établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte, des prestations se rattachant à son objet et aux services qu'il peut apporter en fonction de ses compétences notamment dans les domaines de la construction de bâtiments d'équipements collectifs et de marchés publics.

Etude opportunité autoconsommation collective Communauté de Communes du Triangle Vert (CCTV)

Ainsi, il est proposé d'établir une convention avec la CCTV ayant pour objet les prestations suivantes réalisées par le SIED 70 :

- Récolte des courbes de charges et factures énergétiques des bâtiments concernés ;
- Etude du potentiel de production photovoltaïque ;
- Analyse des courbes de charge ;
- Calcul des taux d'autoconsommation et d'autoproduction ;
- Présentation du projet aux élus.

Compte tenu des tarifs décidés pour les EPCI, le SIED 70 percevant la TICFE sur l'ensemble des communes de la CCTV, la prestation serait valorisée à hauteur de :
3 jours d'agent à 280 € soit 840 €.

Vote du Bureau

Adhésion au service prévention - CDG 70

Afin d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leur démarche de prévention et pour aider à l'insertion professionnelle ou au maintien dans l'emploi d'un agent avec des restrictions médicales ou en situation de handicap, le CDG 70 propose un service intitulé « service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi » avec lequel il est possible de conventionner.

Ce service est composé d'une équipe pluridisciplinaire : conseiller de prévention, ACFI, ergonome, assistante sociale. L'adhésion à ce service permet, par ailleurs, de répondre aux obligations réglementaires fixées par les articles 4 et 5 du décret n° 85-603 modifié, qui stipulent respectivement que l'autorité territoriale doit désigner "des assistants ou conseillers de prévention" et "l'agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et la sécurité (ACFI) ".

Le coût d'adhésion à ce service, correspondant à 0.11 % de la masse salariale du syndicat, est évalué à ce jour à 80 €/mois.

Vote du Bureau

Partenariat avec Electriciens Sans Frontières

ESF est une association de loi 1901, ONG de solidarité internationale, reconnue d'utilité publique, qui a pour objet de conduire ou de participer à des actions de solidarité internationale qui utilisent l'accès à l'électricité et/ou à l'eau comme levier de développement.

Les projets de ESF, situés essentiellement en Afrique, en Asie du Sud et en Amérique Latine, ont permis d'améliorer les conditions de vie des populations démunies grâce à un accès durable à une énergie.

En France, l'association fait appel aux compétences de plus de 1 100 bénévoles. En Bourgogne-Franche-Comté, 71 bénévoles s'investissent au montage des projets, à leur réalisation sur le terrain et la recherche de leurs financements.

Partenariat avec Electriciens Sans Frontières

Suite au partenariat établi sur la période 2020-2023 pour un site situé sur l'ile de Sakatia à Madagascar, le SIED 70 a été sollicité par la délégation de Bourgogne-Franche-Comté afin d'établir un partenariat basé sur une période triennale (2024-2026) pour soutenir le projet « Urgence Solidarité Ukraine » engagé dès 2022. Le montant de financement sollicité dans le projet de convention est de dix mille euros (10 000 €) annuellement soit trente mille euros (30 000 €) sur la période énoncée ci avant.

Le syndicat apporterait son co-financement pour que ESF puisse intervenir efficacement et organiser des actions adaptées aux besoins identifiés telles que :

- La sécurisation électrique de bâtiments transformés en lieux d'hébergement ;
- L'alimentation électrique de camps et de structures hospitalières ;
- La réponse aux divers besoins électriques des ONG implantées localement dans les pays frontaliers.

Vote du Bureau

TELETRAVAIL

Le télétravail a déjà été mis en place au SIED 70 pour le service informatique (délibération n°4 du Bureau Syndical du 14 novembre 2016) ainsi que pour les agents effectuant des tâches administratives (comptabilité, secrétariat technique, par délibération n°11 du Bureau syndical du 29 septembre 2020).

Depuis cette dernière délibération, les risques liés à la pandémie sanitaire de la COVID 19 et l'acquisition de nouveaux locaux plus spacieux ne justifient plus le développement systématique du télétravail et il convient d'établir un bilan de ce dispositif.

TELETRAVAIL

Les différentes études menées ces dernières années montrent d'une part :

- que le télétravail ne nuit pas au fonctionnement des services et constitue une source d'amélioration du service public (Rapport Cours des comptes du novembre 2022) ;

- qu'il permet de renforcer l'attractivité de certaines fonctions et du SIED 70, en général ;

- qu'il permet une meilleure concentration des agents lorsqu'ils travaillent depuis chez eux ;

- qu'il contribue à diminuer l'absentéisme ;

- qu'il peut constituer pour les agents un gain de temps et une source d'économie tout en permettant de concilier vie professionnelle et vie de famille ;

- qu'il contribue à diminuer l'empreinte carbone et participe à l'effort collectif de préservation de l'environnement.

TELETRAVAIL

d’autre part, a contrario :

- qu’il constitue un risque potentiel accru d’exposition aux cyberattaques ;

- qu’il peut contribuer à un sentiment d’isolement chez certaines personnes du fait de ne pas rencontrer leurs collègues au quotidien ;

- qu’il limite le partage de l’information au sein de l’établissement ;

- qu’il rend plus difficile la détection par les responsables au sein de leurs équipes de problèmes de santé mentale, de gestion du stress ou de charge de travail.

TELETRAVAIL

Modifications proposées sur les conditions d'application du télétravail :

activités éligibles au télétravail

- service « MDE-EnR » et service « réseaux secs » éligibles sous certaines conditions ;

- les temps collectifs priment sur le télétravail ;

- limitation possible du nombre de postes télé travaillés au sein d'un même service ;

- les agents concernés doivent disposer d'un mode de garde pour leurs enfants en bas âge leur permettant de travailler en toute sérénité.

TELETRAVAIL

Locaux mis à disposition pour l'exercice du télétravail

- Le télétravail a lieu au domicile des agents *et, exceptionnellement, pourra avoir lieu dans les locaux des collectivités de Haute-Saône ayant conventionné avec le SIED 70*.

Lorsque le télétravail est organisé au domicile de l'agent, une attestation de conformité des installations aux spécifications techniques, doit être jointe avec la demande de l'agent.

Le télétravail pose la question de l'utilisation de l'immobilier et de son coût. A partir d'un certain seuil d'agents durablement en télétravail, le SIED 70 devra enclencher une dynamique de réduction de surfaces des bureaux occupés et se poser la question de l'utilisation de l'immobilier et de son coût.

TELETRAVAIL

Coûts découlant directement de l'exercice du télétravail

- l'employeur met à la disposition des agents autorisés les outils de travail suivants, à l'exclusion de tout autre :

- Ordinateur ;
- Poste téléphonique ;
- Accès à la messagerie professionnelle ;
- Accès aux logiciels indispensables à l'exercice des fonctions ;
- Le cas échéant, formation aux équipements et outils nécessaires à l'exercice du télétravail ;

- l'employeur ne verse pas d'indemnisation forfaitaire de frais liés au télétravail.

Néanmoins, dans le cas d'un agent en situation de handicap, l'autorité territoriale met en œuvre sur le lieu de télétravail les aménagements de poste nécessaires, sous réserve que les charges consécutives ne soient pas disproportionnées, notamment compte tenu des aides qui peuvent compenser, en tout ou partie, les dépenses engagées.

TELETRAVAIL

Durée de l'autorisation d'exercer ses fonctions en télétravail

L'autorisation de travail est valable sans limitation de durée sauf en cas de changement de fonctions. Dans cette hypothèse, l'agent intéressé doit présenter une nouvelle demande.

Il peut être mis fin à cette forme d'organisation du travail, à tout moment et par écrit, à l'initiative de l'administration ou de l'agent, moyennant un délai de prévenance de deux mois. Dans le cas où il est mis fin à l'autorisation de télétravail à l'initiative de l'administration, le délai de prévenance peut être réduit en cas de nécessité du service dûment motivée. Pendant la période d'adaptation, ce délai est ramené à un mois.

Le refus opposé à une demande d'autorisation de télétravail ainsi que l'interruption du télétravail à l'initiative de l'administration doivent être motivés et précédés d'un entretien.

TELETRAVAIL

Modalités du recours au télétravail

Les agents du service informatique, des services administratifs, du service MDE-EnR et du service réseaux secs à l'exception des agents bénéficiant de l'usage d'un véhicule en remisage garage se verront attribués 2 jours de télétravail fixes au cours de la semaine, au plus, en dehors du mercredi après-midi.

TELETRAVAIL

Pour les agents à temps partiel ou en décharge syndicale, le nombre maximum de jours de télétravail est réduit du nombre de jours libérés par le temps partiel. Ainsi, quelle que soit la quotité de temps partiel, la durée de présence minimale dans le service ne peut être inférieure à 2 jours par semaine. Il en est de même pour les agents bénéficiant de décharges syndicales :

Quotité de temps partiel	Jours non travaillés au titre du temps partiel	Quotité de télétravail possible (base hebdomadaire)
50%	2.5	0.5
60%	2	1
70%	1.5	1.5
80%	1	2
90%	0.5	2

TELETRAVAIL

Les agents bénéficiant de l'usage d'un véhicule en remisage garage pourront bénéficier de 4 demi-journées mensuelles qui feront l'objet d'un accord préalable du responsable hiérarchique en dehors du mercredi après-midi en fonction des nécessités de service et de la disponibilité des véhicules du parc automobile.

TELETRAVAIL

Dérogation possible dans les cas suivants :

Pour une durée de six mois maximum, à la demande des agents dont l'état de santé, le handicap ou l'état de grossesse le justifient et après avis du service de médecine préventive ou du médecin du travail ; cette dérogation est renouvelable, après avis du service de médecine préventive ou du médecin du travail ;

Lorsqu'une autorisation temporaire de télétravail a été demandée et accordée en raison d'une situation exceptionnelle.

Agenda

Mercredi 18 septembre 2024 à 17 h00 : **Commission MDE-EnR**

Mercredi 25 septembre 2024 (18H00) : **Bureau Syndical**

10-11 octobre 2024 : **Carrefour des Collectivités** (Micropolis – Besançon)

Mercredi 16 octobre 2024 à 17h00 : **Commission Paritaire de l'énergie**

Mercredi 13 novembre 2024 à 17H00 : **Commission Finances, Statuts**

Mardi 26 novembre 2024 à 18h30 – Espace 70 : **Comité syndical**

Mercredi 4 décembre 2024 à 18h30 – Espace 70 : **Comité syndical (si pas de quorum)**

Questions diverses

Chaufferie de Moimay

		Offre de base		Tranche optionnelle	
Lot	**Titulaire**	**Offre reçue**	**Estimation**	**Offre reçue**	**Estimation**
Lot 1 : VRD/Aménagement extérieur (à charge de la commune)		*35 000 €*	*35 000 €*	*35 000 €*	*35 000 €*
Lot 2 : Gros-œuvre	SARL SONOBAT (Luxeuil les Bains)	124 397,77 €	151 000 €	124 397,77 €	151 000 €
Lot 3 : Charpente/Couverture	SAS CHIPEAUX (Melisey)	25 594,73 €	50 000 €	25 594,73 €	50 000 €
Lot 4 : Menuiseries extérieures / Serrurerie	*aucune offre*	*25 000 €*	25 000 €	*25 000 €*	25 000 €
Lot 5 : Chaudière bois, hydraulique, électricité et SST	EIMI (Ecole valentin)	460 200 €	653 386 €	483 212 €	427 327 €
Lot 6 : Réseau de chaleur	*offre irrégulière*	*130 130 €*		*162 802 €*	162 802 €
Lot 7 : VRD réseau de chaleur	JUSTIN TP (Autrey-le-Vay)	85 131,60 €		121 972,80 €	227 305 €
	TOTAL	***885 454 €***	**914 386 €**	***977 979 €***	**1 078 434 €**

Nécessité de reconsulter pour les lots 4 (menuiseries) et 6 (réseaux de chaleur)
Tranche optionnelle à confirmer selon prix et réponse des abonnés

Questions diverses

Marché d'exploitation des chaufferies

Un seul candidat : **DALKIA**

P2 :

	ancien marché	offre Dalkia	évolution
Scey	14 526,43 €	16 480,00 €	13,45%
Scey (100% fioul)	14 526,43 €	11 513,00 €	-20,74%
Gy (avec EHPAD)	11 828,12 €	12 615,00 €	6,65%
Marnay	19 900,71 €	19 754,00 €	-0,74%

Questions diverses

Fourniture plaquettes des chaufferies

	Ancien marché		Nouveau marché		
	Attributaire	**Coût unitaire (€ HT/Tonne)**	**Attributaire**	**Coût unitaire (€ HT/Tonne)**	**Evolution**
Scey	AGRI COMPOST	98,62 €	BONNAVENTURE Nicolas	102,50 €	3,93%
Gy & Marnay	GIRARD BOIS ENERGIE	111,69 €	GIRARD BOIS ENERGIE	102,00 €	-8,68%

Questions diverses

_ Renouvellement contrat apprentissage

_ autres ?

Syndicat Intercommunal d'Énergie
Du Département de la Haute-Saône

1, rue Max Devaux
70 000 VESOUL

Tél : 03 84 77 00 00

E-mail : contact@sied70.fr
Site internet : www.sied70.fr